Les fondements des assurances véhicules automoteurs et de l'assurance assistance (non-vie)

OBJECTIFS

L'objectif de ce recyclage est de pouvoir :

- déterminer, comprendre et appliquer les fondements juridiques de l'assurance de responsabilité Véhicules automoteurs, en particulier la portée de l'obligation d'assurance imposée la loi du 21 novembre 1989, les conditions minimales fixées par l'arrêté royal du 16 avril 2018, les institutions concernées et les règles particulières relatives à la conclusion du contrat et la gestion des sinistres.
- déterminer l'objet et les principales garanties et conditions de l'assurance du conducteur, de l'assurance Corps du véhicule (omnium) et de l'assurance assistance.

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Avancé

Type de formation:

E-learning - étude à distance

Prix:

- Membre: € 185.00
- Non-membre: € 210.00
- Partner BZB: € 185.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Assurances: **11h** spécifique au secteur

PUBLIC

La formation est principalement destinée aux personnes :

- qui occupent une fonction réglementée dans la distribution d'assurances Non-Vie, en particulier les personnes :
  - en contact avec le public qui souhaitent élargir leurs connaissances de base et, le cas échéant, se préparer à l'examen spécialisé 2.1-Assurances Véhicules automoteurs et assurance Assistance ;
  - dispensées d'examen par leur diplôme ;
  - qui ont obtenu une attestation de connaissance afin de rafraîchir et d'approfondir les connaissances acquises.
- qui occupent une fonction autre que celle de la distribution d'assurance et souhaitent s'initier aux assurances véhicules automoteurs et assistance.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- **1e Partie** : L'assurance RC Véhicules automoteurs
  - Fondements juridiques de l'assurance RC Véhicules automoteurs
  - Les institutions concernées
  - Les conditions minimales
  - La conclusion de l'assurance RC Véhicules automoteurs
  - Le règlement des sinistres
- **2è Partie :** L'assurance du conducteur
- **3è Partie :** L'assurance Corps de véhicules
  - Objet et garanties
  - Valeur à assurer et systèmes d'indemnisation
  - Indemnisation en cas de sinistre
- **4è Partie :** L'assurance Assistance
  - Aspects généraux
  - Assistance aux personnes
  - Assistance aux véhicules

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée**: 11 heures
- **Nombre de pages syllabus :** +- 70 pages
- **Heures de recyclage :** Chaque module comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. Les heures de recyclage ne sont accordées que si vous réussissez ce test. Si vous l'échouez (résultat inférieur à 60 %), les heures de recyclage ne seront pas accordées pour ce module. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Un **« E-learning - étude à distance »** est un auto-apprentissage à 100 %. Il s'agit d'une forme d'apprentissage dans laquelle le participant traite individuellement, à son propre rythme, du contenu d'apprentissage qui est proposé sous la forme d'un syllabus rédigé par le formateur. Celui-ci est proposée au format numérique (PDF) via la plateforme d'apprentissage MyFA, éventuellement complété par une plateforme d'exercice.

Matériel didactique :

- Syllabus
- Questions d'entraînement